

QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES POUR LA NUMÉRISATION DE VOTRE ENTREPRISE DANS VOTRE RÉGION ?

Financements



Unsplash License

Au-delà du Plan de relance, l'État et les collectivités territoriales soutiennent l'activité économique des TPE PME, artisans, commerçants et professions libérales, en vous proposant des aides financières à la transformation numérique. Objectif : trouver des clients via internet, les fidéliser, gagner du temps grâce à la communication numérique et à la mise en place de logiciels.

Vous trouverez le détail de chaque aide (conditions d'obtention, montant, date de clôture du dispositif...) en cliquant sur les liens dédiés. Nota bene : les aides présentées sur cette page sont susceptibles d'évoluer. N'hésitez pas à prendre contact avec les collectivités concernées pour plus de précisions.

(Dernière mise à jour : 04 janvier 2021)

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Région Bourgogne-Franche-Comté
- Région Bretagne
- Région Centre-Val de Loire
- Collectivité de Corse
- Région Grand Est
- Région Guadeloupe
- Région Hauts-de-France
- Région Île-de-France
- Collectivité Territoriale de Martinique
- Région Normandie
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Collectivité de Nouvelle-Calédonie
- Région Occitanie
- Région Pays de la Loire
- Collectivité de Polynésie française
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Développer « Mon commerce en ligne » est un dispositif qui s'adresse aux commerçants de proximité et artisans indépendants qui souhaitent développer leur activité e-commerce (site, click and collect - retrait de commandes, paiement en ligne, etc.). La prise en charge est de 100 % des dépenses jusqu'à 500 euros, 50 % jusqu'à un montant maximum de 1500 euros.

- **Développer « Mon commerce en ligne »**

L'aide exceptionnelle Financer mon investissement Commerce et Artisanat s'adresse aux commerçants et aux artisans impactés par la crise **COVID-19**. Sont éligibles les investissements liés à l'organisation de **vente à emporter et livraison à domicile (click and collect)**, ainsi que divers investissements liés à l'installation ou la rénovation de votre local. Le montant de la subvention est plafonné à 5 000 euros et le taux de financement atteint jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

- **Aide exceptionnelle Financer mon investissement Commerce et Artisanat**

Réussir la transition numérique de votre entreprise (site internet, système de gestion de relation clients — CRM, gestion commerciale, logiciels internes...) comprend deux formats de parcours d'accompagnement, court à

3500 euros, long à 7000 euros, qui sont financés par votre région à hauteur de 70 % maximum.

- Réussir la transition numérique de votre entreprise

L'aide à la diversification touristique en territoire de montagne hors saison hivernale soutient les porteurs de projets dans l'aménagement ou l'équipement des espaces pour accueillir, informer, créer ou développer des services et activités. La conception d'outils numériques est incluse. Les études sont subventionnées à hauteur de 50 % maximum de leur montant, et les dépenses amortissables à hauteur de de 20 %.

- Aide à la diversification touristique en territoire de montagne hors saison hivernale

L'aide au commerce, à l'artisanat et aux services Loire Forez soutient les entreprises dans leurs investissements matériels et/ou dans leurs investissements de protections sanitaires, dont le développement de la vente en ligne, de la livraison à domicile ou en points retraités. L'aide couvre 10% des investissements matériels jusqu'à 5000 euros, et 30% des dépenses liées à la crise sanitaire jusqu'à 1000 euros. Elle prendra fin le 31 décembre 2020.

- L'Aide au commerce, à l'artisanat et aux services Loire Forez

L'aide aux petites entreprises du commerce de proximité et de l'artisanat de Saint-Étienne Métropole concerne les dépenses liées à l'installation, au développement et à la rénovation du point de vente, dont l'achat de matériel numérique. La subvention représente 20% des dépenses éligibles, pour un investissement ne devant pas excéder 50 000 euros.

- Aide aux petites entreprises du commerce de proximité et de l'artisanat de Saint-Étienne Métropole

L'aide aux investissements des entreprises du commerce, de l'artisanat, ou de service de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche soutient les projets de développement des entreprises ayant un point de vente sur le territoire, et un projet d'investissement de plus de 10 000 euros, dont l'acquisition d'équipements numériques. La subvention prend en charge 10 à 20 % des dépenses éligibles selon le projet.

- Aide aux investissements des entreprises du commerce, de l'artisanat, ou de service de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche

Le Fonds d'intervention local de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon aide les entreprises artisanales et commerciales dans

leur rénovation des commerces, acquisition de matériel, création site internet,... pour un montant maximum de 5000 euros.

- **Fonds d'intervention local de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon**

Région Bourgogne-Franche-Comté

Le programme « Kapnumerik », porté par les CCI, et Numeric'artisanat, porté par les CMA, consistent en un accompagnement complet et gratuit, allant de la sensibilisation au numérique jusqu'au plan d'action. Une inscription sur des solutions e-commerce géolocalisées (mon-commerce-ouvert.fr, achat-ville) peut être effectuée dans ce cadre.

- **Kapnumerik**
- **Numeric'artisanat**

L'aide au développement d'outils numériques dédiés au tourisme incite à proposer de nouveaux outils visant à améliorer l'expérience visiteur grâce aux nouvelles applications numériques, et à les faire connaître : immersion, personnalisation, ... La subvention représente 25 % des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 euros.

- **Aide au développement d'outils numériques dédiés au tourisme**

L'aide aux librairies indépendantes contribue à la création, au maintien, au développement économique et à la transmission de la librairie en région, et inclut la mise en place possible d'un programme d'équipements informatiques. Le montant de la subvention dépend du projet.

- **Aide aux librairies indépendantes**

Le dispositif Croissance - Aide au conseil stratégique appuie les PME-PMI dans leurs démarches de développement en finançant une prestation de conseil d'une durée supérieure à 5 jours, dans la limite d'un coût journalier de 1000 euros.

- **Le dispositif Croissance - Aide au conseil stratégique**

Le soutien régional aux investissements matériels des entreprises de l'ESS accompagne des projets d'investissement matériels liés à l'outil de production. La subvention représente 20 % maximum du montant de l'investissement éligible.

- **Le soutien régional aux investissements matériels des entreprises de l'ESS**

Région Bretagne

Le Pass Commerce et Artisanat finance les projets de modernisation et dynamisation des activités commerciales et artisanales indépendantes qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi. La transformation numérique (matériel ou conseil) est incluse. L'aide correspond à 30 % des dépenses éligibles, et est plafonnée à 7500 euros.

- **Pass Commerce et Artisanat**

Le Pass Conseil soutient les entreprises qui souhaitent bénéficier d'un conseil externe pour les accompagner dans leur stratégie de développement. L'aide correspond à 50 % maximum de la prestation de conseil et est plafonnée à 5000 euros par accompagnement.

- **Pass Conseil**

Le Pass Flash TPE répond rapidement aux besoins de financement des projets de développement des entreprises de moins de 9 salariés dont les investissements immatériels et corporels à faible valeur de gage, et les besoins en fonds de roulement. Son montant est de 10 000 euros, il ne nécessite ni caution personnelle, ni garantie.

- **Pass Flash TPE**

Le Pass Investissement TPE soutient les investissements de production nécessaires à la croissance des entreprises de production de biens ou de services de moins de 20 salariés. La subvention représente 20 % des dépenses éligibles, dans la limite de 30 000 euros. Son obtention est assujettie à la création d'un emploi.

- **Pass Investissement TPE**

L'aide Inno Conseil soutient les entreprises de moins de 50 personnes qui recourent à des compétences externes dans le cadre d'un projet d'innovation et dans un objectif de diversification, notamment pour des projets vertueux engagés dans la transition écologique. Le montant est plafonné à 15 000 euros, les dépenses éligibles sont couvertes jusqu'à 80 % pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié d'aide à l'innovation.

- [Aide Inno Conseil](#)

L'aide d'urgence commerçants-artisans de Rennes

Métropole accompagne la reprise de l'activité en soutenant les investissements des TPE des 43 communes de la Métropole dans l'adaptation aux **changements induits par le COVID 19** et ses suites, dont l'élaboration d'une stratégie numérique.

- [Aide d'urgence COVID-19 de Rennes Métropole](#)

Région Centre-Val de Loire

Le Chèque Numérique, d'un montant forfaitaire de 500 euros, est destiné aux indépendants, artisans et commerçants faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public. Il doit leur permettre d'accéder à des plateformes de vente en ligne, ou de mettre en place des modalités de vente de click and collect (retrait de commande) avant le 31 mars 2021.

- [Chèque Numérique](#)

Le dispositif CAP Développement volet Commercial et

Numérique accompagne la transition numérique des PME régionales et leur donne accès à des prestations de conseil en stratégie digitale (sites internet, webmarketing, cybersécurité, développement d'applications). Il couvre 50 % des dépenses éligibles, pour un montant maximum de 20 000 euros.

- [Cap développement volet Commercial et Numérique](#)

Le Fonds métropolitain d'aide aux entreprises de Tours

Métropole touchées par la crise COVID-19 permet aux entreprises artisanales, commerciales et prestataires de services de financer un investissement en matériel. Il s'adresse aux entreprises rencontrant des problèmes de trésorerie depuis le confinement intervenu le 17 mars 2020. 30 % des investissements et 80 % des besoins en trésorerie pour un montant maximum de 5000 euros sont couverts.

- [Fonds métropolitain d'aide aux entreprises de Tours Métropole](#)

L'aide en faveur des TPE de la Communauté de Communes Cœur de

France favorise le maintien et le développement des entreprises en soutenant leurs investissements, dont l'achat de matériel informatique de production (et non de gestion). La subvention représente 20 % des dépenses éligibles, avec une bonification de 10 % pour les investissements accompagnés de créations

d'emplois, les installations dans un commerce fermé situé en centre-ville, ou une reprise d'entreprise. Le montant alloué peut atteindre 4500 euros.

- [Aide en faveur des TPE de la Communauté de Communes Cœur de France](#)

L'aide en faveur des petites entreprises de la Communauté de Communes Val d'Amboise apporte un accompagnement et un soutien aux besoins des entreprises, dont le maintien d'activités dans les centres bourgs. L'investissement dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication indispensable à l'activité de la structure est éligible. L'aide est comprise entre 500 et 5000 euros et couvre 30 % maximum de l'investissement.

- [Aide en faveur des petites entreprises de la Communauté de Communes Val d'Amboise](#)

Collectivité de Corse

Le dispositif Impresa Si soutient, via l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC), l'investissement matériel et immatériel des entreprises. Son montant atteint 30 % de l'acquisition de biens d'équipements et de logiciels nécessaires à l'utilisation de ces biens pour les TPE et 20 % pour les PME.

- [Impresa Si](#)

Région Grand Est

Grand Est Compétitivité rassemble plusieurs dispositifs d'aide, et 2 parcours d'accompagnement sont destinés aux entreprises industrielles ou de services à l'industrie. Le parcours **Modernisation des PME** est couvert à 50 % jusqu'à 12 000 euros, pour un projet d'investissement défini à court terme. Le parcours **Industrie du futur** est couvert à 50 % jusqu'à 16 000 euros, pour un projet de transformation sur les plans organisationnel, digital, ou technologique, à plus long terme. Dans les deux cas, un diagnostic est réalisé par un consultant et un accompagnement sur mesure.

- [Grand Est Compétitivité](#)

L'aide de la Chambre de Métiers d'Alsace propose aux artisans, commerçants, cafetiers, hôteliers, et restaurateurs 15 000 euros pour effectuer un diagnostic/conseil de leur pratique du numérique, complété par un financement de 16 000 euros pour l'achat de matériel.

- **Aide de la Chambre de Métiers d'Alsace**

Le Prêt Rebond Grand Est renforce la trésorerie des PME rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle. Il peut servir à financer l'acquisition de matériel informatique ou à la conception de solutions informatiques personnalisées. Ses caractéristiques : taux zéro, durée 7 ans, montant maximum 150 000 euros.

- **Prêt Rebond Grand Est**

L'aide aux entreprises d'utilité sociale soutient les investissements des structures de l'ESS et de l'entrepreneuriat social, des entreprises non délocalisables portant les valeurs de l'ESS. Les matériels de production informatique sont éligibles. La subvention est plafonnée à 200 000 euros.

- **Aide aux entreprises d'utilité sociale**

Le dispositif ALICCE (Accompagnement Local Interconsulaire pour la Croissance Commerciale et l'Emploi) en Moselle aide les commerçants, artisans et agriculteurs tenant boutique dans le cadre d'un projet d'investissement ou de création d'emploi, dont l'achat de nouveau matériel et le développement d'outils numériques. Le montant maximum de ce prêt à taux zéro atteint 30 000 €, il est plafonné à 50 % de la dépense éligible, et est remboursable sur 3 ans maximum.

- **Dispositif ALICCE**

Le dispositif Beecome de L'Eurométropole de Strasbourg soutient la transition numérique des entreprises de moins de 50 salariés. Il comporte plusieurs prestations dont un diagnostic numérique, un accompagnement, et une aide financière pour se lancer, plafonnés à 1500 euros et à 50 % des dépenses éligibles.

- **Beecome**

L'aide à l'investissement pour le commerce de proximité de l'Eurométropole de Strasbourg soutient les investissements mobiliers ou immobiliers, matériels ou immatériels réalisés dans le cadre d'une activité commerciale et artisanale de proximité ou de restauration, localisée en centre-

ville. Le montant couvre jusqu'à 35% des dépenses éligibles dans la limite de 35 000 euros.

- **Aide à l'investissement pour le commerce de proximité de l'Eurométropole de Strasbourg**

L'aide à l'investissement productif de la Communauté urbaine du Grand Reims soutient les TPE souhaitant réaliser des investissements pour accroître leur capacité de production, moderniser leur outil de production, ou développer la performance de leur entreprise. Le montant alloué correspond à 30% des investissements et est plafonné à 10 000 euros.

- **Aide à l'investissement productif de la Communauté urbaine du Grand Reims**

L'aide communautaire à l'innovation (ACI) de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg soutient l'innovation des entreprises situées sur son territoire, dont leurs projets de développement d'outils numériques. Le financement couvre jusqu'à 40 % des dépenses éligibles et 5 000 euros maximum.

L'aide Communautaire pour les Très Petites Entreprises (ACTPE) de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg soutient l'investissement non productif des TPE, dont les travaux de modernisation : matériel informatique, logiciel de paiement par carte bancaire, carte de fidélité, ... Le montant maximum est de 5000 euros et couvre jusqu'à 50 % des dépenses éligibles si elles donnent lieu à une création d'emploi.

- **Aides économiques de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**

L'aide communautaire aux entreprises (ACE) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs apporte son concours au programme d'investissement des entreprises de son territoire, dont l'acquisition de matériel informatique et progiciels. La subvention représente 20% des dépenses éligibles.

- **Aide communautaire aux entreprises (ACE) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs**

L'aide communautaire à l'investissement des commerçants, artisans et entreprises de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières soutient les programmes d'investissements lors des créations, développements et transmissions d'entreprises, dont l'achat de matériel

informatique et progiciels. La subvention représente 20 % maximum des dépenses éligibles et est plafonnée à 30 000 euros.

- **Aide communautaire à l'investissement des commerçants, artisans et entreprises de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières**

Région Guadeloupe

Le chèque TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) finance jusqu'à 80 % de votre projet pour 10 000 euros maximum. Il concerne la relation client, la visibilité, la cybersécurité... Vous pouvez, par exemple, développer un site web ou acquérir du matériel informatique.

- **Chèque TIC**

Région Hauts-de-France

Un diagnostic flash gratuit sur la situation de votre société, notamment au regard de l'offre digitale, vous permet de cerner des pistes de solutions rapidement réalisables. Il est posé par téléphone au 03 59 75 01 00 ou par mail commerceenligne@hautsdefrance.fr

Une aide de 500 euros pour les commerces et TPE a été mise en place par la Région. Elle est attribuée en vue de développer votre présence sur le web via la vente en ligne ou la collecte en magasin : accès à une place de marché, création de site de vente en ligne,...

- **Aide 500 euros pour les commerces et TPE**

L'aide exceptionnelle pour le développement du commerce en ligne par les entreprises de proximité (CELE) soutient les acteurs de moins de 20 salariés, artisans, commerçants, entreprises de l'ESS qui souhaitent investir rapidement dans un projet de transformation numérique de leur activité : mise en place d'un site e-commerce, développement d'un service de click and collect, ... L'aide est plafonnée à 500 euros et concerne les dépenses allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021.

- **Aide exceptionnelle pour le développement du commerce en ligne par les entreprises de proximité (CELE)**

Le Plan Booster TPE Artisans-Commerçants accompagne les entreprises dans leurs projets de structuration et de transformation : nouveaux marchés, nouveaux services, nouveau modèle économique. Il permet au chef d'entreprise de savoir comment mobiliser les aides directes et indirectes de la Région.

- **Plan Booster TPE Artisans-Commerçants**

L'Investissement Numérique des Artisans Commerçants soutient les projets de transition numérique des artisans, commerçants et des entreprises de l'Économie Sociale et solidaire : développement d'un site de vente en ligne, d'un outil de gestion de la relation client, acquisition d'un progiciel métier... La subvention couvre 40% des dépenses éligibles, elle est plafonnée à 12 000 euros.

- **L'Investissement Numérique des Artisans Commerçants**

Le Pass Cyber Conseil accompagne les PME de moins de 250 salariés dans le déploiement d'une organisation efficiente en matière de sécurité informatique, via des audits ou études techniques. Il couvre 50% des prestations d'études et conseils émanant de consultants en organisation cyber labellisés, dans une limite fixée à 10 000 euros.

- **Le Pass Cyber Conseil**

Le Pass Cyber Investissement soutient les PME qui s'engagent dans un plan d'investissement, matériel et incorporel, en matière de cybersécurité : montée en version des logiciels, matériel de cybersécurité, développement d'un dispositif de sécurité. La subvention représente 30 % des dépenses éligibles, comprise entre 900 et 4 800 euros.

- **Le Pass Cyber Investissement**

Le programme Robonumérique Hauts-de-France (ROBO) a pour objectif d'aider les PME et ETI régionales à intégrer des solutions robotiques, avec leur environnement numérique. Le montant de l'aide au conseil et au prêt du premier robot atteint 8 000 euros maximum, et l'aide à l'investissement est une avance remboursable à taux zéro sur 7 ans.

- **Programme Robonumérique Hauts-de-France (ROBO)**

L'aide aux éditeurs indépendants soutient le développement des maisons d'édition, dont l'acquisition de matériel informatique et d'outils de communication. La subvention représente 50 % maximum des dépenses

éligibles, dans la limite de 13 000 euros pour le programme de développement et 5 000 euros pour l'aide à l'investissement.

- **Aide aux éditeurs indépendants**

L'aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de service de la Métropole Européenne de Lille a pour objectif d'accroître la compétitivité des petites entreprises et de développer l'emploi. Elle concerne les dépenses d'investissements productifs neufs, d'aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production, d'investissements incorporels liés au projet de développement (dont frais de conseil) pour un investissement d'au minimum 30 000 euros. Le montant de cette avance remboursable dépend du projet.

L'aide au développement des PME de la Métropole Européenne de Lille accompagne les entreprises dans le passage d'un cap stratégique de leur développement. Elle concerne les dépenses d'investissements productifs neufs, et d'investissements incorporels. Le montant de cette avance remboursable dépend du coût du projet, qui devra être supérieur à 200 000 euros pour les entreprises industrielles et 50 000 euros pour les entreprises de services à haute valeur ajoutée.

L'aide à l'innovation de la Métropole Européenne de Lille permet l'accélération des projets de développement des entreprises afin de renforcer leur compétitivité. Elle concerne les dépenses d'investissements productifs, d'investissements incorporels liés au projet d'innovation. Le montant de cette avance remboursable dépend du projet.

- **Aides économiques de la Métropole Européenne de Lille**

L'aide aux investissements matériels pour les TPE d'Amiens Métropole concerne, entre autres, les investissements en matériels neufs, matériels de production, incluant l'équipement informatique. La subvention représente 15 % du montant des investissements éligibles, dans la limite de 6 000 € sur une période de 3 ans.

- **Aide aux investissements matériels pour les TPE d'Amiens Métropole**

L'aide de la Communauté de Communes 7 Vallées Comm pour le développement des TPE concerne les entreprises artisanales, commerciales ou de services, et les entreprises touristiques de moins de 10 salariés. Elle couvre les prestations en communication digitale, les dépenses d'aménagement et l'acquisition de matériel de production, dont le matériel bureautique et informatique. La subvention atteint 20 % des dépenses éligibles avec un plafond maximum de 5000 euros.

- **Aide de la Communauté de Communes 7 Vallées Comm pour le développement des TPE**

Région Île-de-France

Un numéro de téléphone unique pour aider les entreprises à faire face aux conséquences de la crise du **COVID-19** est joignable **du lundi au vendredi de 9 h à 18 h : 01 53 85 53 85**.

Le chèque numérique, d'un montant maximal de 1500 euros pour 50 % de dépenses éligibles, s'adresse aux artisans et commerces de moins de 10 salariés avec pour objectifs d'améliorer leur gestion digitale, de favoriser leur visibilité en ligne, et d'accroître leurs ventes grâce au e-commerce.

- **Chèque numérique**

Le Prêt croissance TPE est destiné à renforcer la structure financière des entreprises franciliennes, de plus de 3 ans, ayant de 3 à 50 salariés. Il finance des investissements matériels et immatériels, entre 10 000 et 50 000 euros sur 5 ans.

- **Prêt croissance TPE**

TP'up est une aide qui accompagne les stratégies de croissance des TPE sur 12 à 18 mois : investissement matériel et immatériel, conseil stratégique, développement. La mise en place d'une démarche de transformation numérique est éligible. La subvention peut aller jusqu'à 55 000 euros.

- **TP'up**

PM'up soutient les stratégies de croissance des PME durant 3 ans, dont la mise en place d'une démarche de transformation numérique. L'aide peut atteindre 250 000 euros.

- **PM'up**

L'aide aux projets innovants de la chaîne du livre accompagne les projets en faveur du livre et de la lecture, dont le développement de supports numériques. La subvention représente 50 % maximum des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 euros.

- **Aide aux projets innovants de la chaîne du livre**

Collectivité Territoriale de Martinique

Le dispositif « Poursuivre son activité avec le click and collect », mis en place par la CCI, a pour objectif de limiter la baisse de chiffre d'affaires durant la crise. Il permet aux commerçants — commerces ayant été considérés comme non essentiels — et aux restaurateurs d'être référencés sur deux plateformes de click and collect : Ileco Shop et Table. 80 % des frais sont couverts, 100 euros restent à la charge de l'entreprise.

- **Poursuivre son activité avec le click and collect**

Le Pass Transformation numérique accompagne les entreprises de moins de 30 salariés dans leur transformation : création d'un site vitrine ou de vente en ligne, stratégie de présence sur les réseaux sociaux, mise en œuvre pratique d'un système d'information, d'outils collaboratifs permettant d'améliorer ses performances au sein de l'entreprise, etc. L'aide couvre 50 % du projet et est plafonnée à 10 000 euros.

L'aide à l'accélération des entreprises numériques accompagne les entreprises numériques du territoire à «passer à l'échelle supérieure» via la prise en charge partielle de leur dépenses de marketing, développement technologique, création de site web, formation, études, etc. La subvention représente 50 % du coût des dépenses liées au développement de l'entreprise, dans la limite de 50 000 euros.

- **Le Pass Transformation Numérique et l'Aide à l'accélération des entreprises numériques**

Région Normandie

Impulsion Transition Numérique est une subvention qui s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés, artisans et commerçants. Elle finance une prestation de conseil numérique à hauteur de 50 % des dépenses éligibles et 1000 euros par jour maximum.

- **Impulsion transition numérique**

Impulsion Conseil pour la cybersécurité permet aux entreprises de réaliser un diagnostic et de mettre en place une cyberstratégie, via un

prestataire expert. Son montant maximum est de 15 000 euros pour 8 jours d'accompagnement.

- **Aide à la cybersécurité via le dispositif Impulsion Conseil**

L'aide aux investissements dans les lieux de visite

touristique concerne les sites et lieux de visites privés ou publics dédiés aux thématiques Tourisme de Mémoire, Mont-Saint-Michel et sa Baie, Normandie Médiévale, Impressionnisme. Elle finance la création d'outils numériques de découverte à hauteur de 50% du coût du projet, jusqu'à 30 000 euros.

- **Aide aux investissements dans les lieux de visite touristique**

Région Nouvelle-Aquitaine

Le Chèque Transformation Numérique concerne le recours à des prestations externes, des investissements, ou le développement d'infrastructures et des projets. La prise en charge va jusqu'à 80 % des dépenses éligibles pour des projets exemplaires en matière de sobriété numérique, le montant maximum est 150 000 euros.

- **Chèque transformation numérique**

Le chèque E-commerce accompagne les artisans et commerçants dans leur transformation numérique. Il doit permettre d'améliorer le développement commercial, d'optimiser la combinaison du e-commerce et de l'espace physique de vente. L'obtention de cette aide est soumise à un diagnostic e-commerce au préalable.

- **Chèque E-commerce**

Le programme TPE numérique donne accès à un diagnostic de maturité numérique réalisé par les conseillers numériques issus des Chambres des Métiers et des CCI territoriales. Il est assorti de recommandations pragmatiques pour conduire le changement et est pris en charge à 100% par la Région, les CCI et les CMA.

- **Programme TPE numérique**

L'aide au conseil en stratégie numérique concerne des prestations externes : frais de conseil (diagnostic et stratégie de transformation numérique, diagnostic cybersécurité...). Les projets doivent se déployer autour

de 4 leviers : le client, l'organisation interne, l'usage ou les partenariats. Elle est plafonnée à 30 000 euros, pour 50 % de dépenses éligibles.

- **Aide au conseil en stratégie numérique**

Le diagnostic maturité digitale permet à 100 PME de plus de 10 salariés de connaître leur potentiel de transformation numérique, de disposer d'un plan d'actions opérationnel à court et moyen terme, et de bénéficier d'un coaching 3 mois après la restitution du plan d'actions.

- **Diagnostic maturité digitale**

L'aide au développement de très petites entreprises (TPE) soutient la création, ou la reprise-transmission d'entreprise, et accompagne le développement des TPE par l'investissement stratégique et innovant. Elle couvre jusqu'à 50% des coûts liés au projet, 10 000 euros pour une aide à la stratégie, 60 000 pour une aide à l'investissement, 40 000 pour une aide au recrutement.

- **Aide au développement de très petites entreprises (TPE)**

Le dispositif Accélération Start-Up soutient l'émergence et la croissance des jeunes pousses innovantes qui ont pour objectif de développer un produit et/ou service basé sur une innovation technologique ou non, dont le modèle d'affaires présente un risque, et n'ayant pas encore distribué de bénéfices. L'aide, qui est une subvention, un prêt ou une avance, est plafonnée à un montant maximum cumulé de 3 millions d'euros.

- **Accélération Start-Up**

L'aide aux prototypes numériques a pour objectif de susciter des opportunités de marché et de développer de nouveaux services. La subvention couvre 50 % maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 100 000 euros.

- **Aide aux prototypes numériques**

Le Fonds d'aide d'urgence à la digitalisation des commerces et artisans de Bordeaux Métropole concerne les dépenses engagées entre le 1er novembre et le 31 décembre 2020 : prestations pour augmenter sa visibilité, investissement en matériel numérique, adhésion à une place de marché, etc. La subvention représente 80 % des dépenses éligibles soit un montant maximum de 1500 euros.

- **Fonds d'aide d'urgence à la digitalisation des commerces et artisans de Bordeaux Métropole**

Le dispositif Briv'Accélère de l'Agglo de Brive intègre le numérique dans les objectifs de développement économique des acteurs locaux : communication digitale, site internet vitrine et/ou e-commerce, créations graphiques, formation, logiciels, équipements. La subvention représente jusqu'à 50 % des dépenses pour les projets inférieurs à 5000 euros, et 2500 euros pour les projets compris entre 5000 et 8000 euros

- **Briv'Accélère**

Le dispositif d'aide à la transformation numérique Limoges Métropole est destiné à accompagner les entreprises du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel et de services implantées sur le territoire de Limoges Métropole dans leur transformation numérique. Il couvre 50 % du projet jusqu'à 8000 euros.

- **Aide à la transformation numérique Limoges Métropole**

L'aide pour l'aménagement intérieur des entreprises commerciales et artisanales de proximité de Grand Dax Agglomération contribue à financer le déploiement des outils numériques liés à la gestion client et au paiement. La subvention représente 30 % des dépenses éligibles, elle est plafonnée à 10 000 euros.

L'aide à la transition numérique des entreprises de Grand Dax Agglomération soutient l'appropriation des usages avancés du numérique en subventionnant des prestations de conseil spécialisé et le déploiement de solutions numériques. L'aide couvre 20 % des dépenses éligibles, et est plafonnée à 10 000 euros.

Le dispositif Conseils à l'entreprise sur sa structuration et sa compétitivité informatique de Grand Dax Agglomération subventionne un premier niveau de conseil concernant les solutions de modernisation de son organisation informatique. L'aide représente 80 % des coûts de conseil, et peut être mobilisée en complément de l'"Aide à la transition numérique des entreprises".

- **Aides économiques de Grand Dax Agglomération**

L'aide au soutien de l'activité économique dans les centres bourgs de la Communauté de Communes de la Rochefoucauld-Porte du Périgord soutient l'activité économique locale. L'achat d'équipements et matériels (neuf ou occasion), les dépenses de publicité et de communication,

les frais de formation liée à l'activité à destination des chefs d'entreprises et/ou des salariés sont éligibles. La subvention représente 30 % du montant des investissements éligibles, elle est plafonnée à 5 000 euros.

- **Aide au soutien de l'activité économique dans les centres bourgs de la Communauté de Communes de la Rochefoucauld-Porte du Périgord**

Le Fonds d'aide aux investissements pour la dynamisation du tissu économique de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources contribue au maintien et au développement du tissu économique local en soutenant les démarches d'investissement des entreprises de proximité, dont l'achat de matériel informatique et l'aménagement numérique. Il concerne l'artisanat de service et/ou commerce de détail, l'économie sociale et solidaire et les entreprises agricoles. Son montant dépend du projet.

- **Fonds d'aide aux investissements pour la dynamisation du tissu économique de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources**

Collectivité de Nouvelle-Calédonie

L'aide à l'investissement de transition numérique concerne les investissements qui permettent aux entreprises de la Province Sud d'améliorer leur performance et leur relation client : équipement en matériel et logiciels, développement d'outils, réalisation d'études. Le taux de l'aide peut atteindre 25% pour les filières éligibles, et jusqu'à 50% pour les filières transition écologique et numérique.

- **L'aide à l'investissement de transition numérique Province Sud**

L'aide à la communication commerciale prend en charge une partie des frais de communication commerciale des entreprises de la Province Sud, dont le référencement et l'hébergement d'un site internet, dans la limite des six premiers mois d'abonnement. La participation de la province Sud ne peut excéder 50 % du coût total, dans la limite d'1 million de Francs Pacifique.

- **Aide à la communication commerciale Province Sud**

Région Occitanie

Les opérations Transition numérique et Cybersécurité sont des actions collectives de sensibilisation et des actions individuelles de conseil et d'accompagnement des TPE-PME (pré-diagnostic de maturité numérique, élaboration de plan d'action personnalisé, ...). Elles sont mises en œuvre par 5 opérateurs : CCI Occitanie, CMA Occitanie, FFB Occitanie, La Mêlée, Crescendo.

- **Opérations Transition numérique et Cybersécurité**

Le fonds L'Occal finance la digitalisation des entreprises des secteurs du tourisme, restauration, culture, sport et loisirs, commerçants et artisans. La prise en charge atteint jusqu'à 70% des dépenses éligibles, et le montant de l'aide est plafonné à 23 000 euros.

- **L'Occal**

Le Contrat Relance concerne les TPE-PME-ETI. Il finance le recours à un conseil externe, les investissements immatériels ou matériels liés à la transition numérique et à la cybersécurité, et couvre jusqu'à 50 % des dépenses de conseil.

- **Contrat Relance**

Le Parcours Régional Industrie du Futur accompagne les TPE-PME industrielles dans la préparation et la mise en œuvre d'une démarche de transformation significative et durable, dont l'intégration du numérique et des technologies de production avancées. Il cumule une prestation de diagnostic, conseil et accompagnement réalisée par des prestataires référencés. La prise en charge peut aller jusqu'à 100%.

- **Parcours Régional Industrie du Futur**

Région Pays de la Loire

Le Conseil numérique permet aux entreprises (hors services de conseil, activités libérales et réglementées) de recourir à des conseils extérieurs pour définir ou améliorer leur stratégie numérique et renforcer leur compétitivité. Il peut financer jusqu'à 100% de la prestation.

- **Conseil numérique**

L'Investissement numérique soutient les entreprises de moins de 50 salariés qui souhaitent acquérir des solutions numériques à forte valeur ajoutée : logiciels de gestion (ERP), gestion de la relation clients (CRM), logiciel

de modélisation 3D, de CAO, d'archivage électronique, site internet e-commerce. La prise en charge 50 % du coût éligible, jusqu'à 15 000 euros.

- **Investissement numérique**

L'aide Pays de la Loire Conseil bénéficie aux PME des secteurs Industrie, Tourisme et BTP. Parmi les thèmes éligibles se trouve l'appropriation des usages du numérique à forte valeur ajoutée. Elle finance 50 % du recours à un conseil extérieur, jusqu'au montant maximum de 15 000 euros.

- **Pays de la Loire Conseil**

L'aide aux librairies indépendantes vise à renforcer leur fréquentation et leurs projets d'investissement. Différents projets peuvent être soutenus, portant sur des travaux d'aménagement, l'acquisition de matériel informatique, l'accompagnement de programmes d'animations, mais aussi des créations de librairies.

- **Aide aux librairies indépendantes**

L'aide aux éditeurs et aux diffuseurs contribue à leur développement et inclut la mise en place d'un site internet. Le montant est défini au cas par cas selon des critères économiques.

- **Aide aux éditeurs et aux diffuseurs**

L'aide aux équipements culturels s'adresse aux entreprises exploitantes, associations et structures publiques gestionnaires de lieux scéniques, cinémas et salles d'exposition. L'équipe en matériel numérique est couverte par la subvention. Elle représente 30 % de la dépense éligible, et est plafonnée à 60 000 euros.

- **Aide aux équipements culturels**

Collectivité de Polynésie française

L'aide à l'équipement des petites entreprises soutient l'acquisition d'équipements neufs et l'aménagement des locaux dédiés à l'activité, dont les dépenses numériques. L'aide couvre jusqu'à 50 % du montant de l'investissement dans la limite de 3 000 000 francs Pacifique.

- **Aide à l'équipement des petites entreprises**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le dispositif « Mon Coach Digital » met à disposition des entreprises des experts pour accompagner leur transition numérique : gestion du télétravail, création de site, cybersécurité. Leur intervention va de l'aide à la conception (rédaction de cahier des charges) à la réalisation (site web, comptes réseaux sociaux, etc.).

- **Mon Coach Digital**

Le dispositif RÉACTION est une subvention accordée aux artisans, commerçants et entreprises de l'économie sociale et solidaire. Les projets éligibles doivent avoir été réalisés à compter du 1er novembre, contribuer à la digitalisation de l'entreprise, et lui permettre de s'adapter aux modalités de vente imposées par la crise sanitaire. La dépense est couverte à 70 %, et jusqu'à 5000 euros. Un volet Tourisme spécifique a été créé.

- **Dispositif RÉACTION Commerçants et Artisans**
- **Dispositif RÉACTION Volet Tourisme**

Source : France NUM